

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4954

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la Vosne et appartenant à la SCI Vosne-Vissel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue de la Vosne à Neuville sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 133 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, cadastrée sous le numéro 1066 de la section AE et appartenant à la SCI Vosne-Vissel.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de lotir n° 69 143 04 000 1 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la Vosne à Neuville sur Saône et appartenant à la SCI Vosne-Vissel.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,